



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2015


Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire à la mairie le vendredi 13 mars 2015 à 16 h 00 sous la présidence de François ANDRE, maire.

CESSION DE TERRAIN : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à vendre, dès à présent, 2 terrains d'environ 800 m², à détacher du terrain en cours d'acquisition, situé au nord de l'église, auprès des héritiers de M. François CORRE de Goulannou. Le reste du terrain fera l'objet d'un projet d'aménagement plus tard. Le prix de vente de chacun des terrains est fixé à 15 000 € net pour la commune. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.


COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2014


 **Service des eaux** : En section d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 103 882 € 15 et les recettes à 138 233 € 16. Il en résulte un excédent global de 34 351 € 01. La section d'investissement dégage un excédent de 229 876 € 25, à reporter au budget 2015.

 **Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)** : La section d'exploitation laisse apparaître un excédent de 14 852 € 30.


 **Commune** : Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 496 101 € 13 et les recettes à 722 558 € 40. Il en résulte un excédent global de fonctionnement de 226 457 € 27 affecté à l'investissement à concurrence de 160 204 € 86. Le solde de 66 252 € 41 est reporté au budget de fonctionnement de l'année 2015. La section d'investissement se solde par un déficit global de 112 620 € 86. Ces différents comptes ont été approuvés à l'unanimité.

BUDGETS PRIMITIFS 2015

 **Service des eaux** : Le budget 2015, voté à l'unanimité, s'équilibre en section d'exploitation à 154 897 € 92 et en investissement à 277 499 € 17.

 **Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)** : Le budget 2015, voté à l'unanimité, s'équilibre en section d'exploitation à 32 162 € 30. Sont budgétisés :

- les contrôles conception et réalisation des assainissements neufs, financés par les bénéficiaires de permis de construire.
- le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

 **Commune** : Le budget est voté à l'unanimité. Il s'équilibre en fonctionnement à 759 167 € 65.

BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT

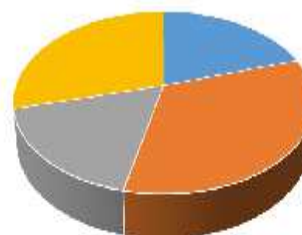
DEPENSES

Charges de gestion courante	152 800,00 €
Frais de personnel	253 950,00 €
Participations (écoles, syndicats intercomm.), subventions	131 790,00 €
Virement à la section d'investissement (autofinancement-remboursement emprunts)	220 628,00 €
TOTAL	759 168,00 €

RECETTES

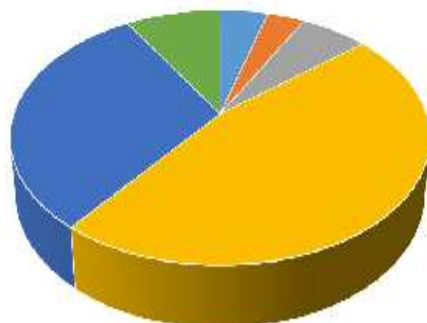
Produits divers	33 464,00 €
Participation des parents à l'ALSH	26 000,00 €
Loyers	47 000,00 €
Impôts et taxes	353 372,00 €
Dotations et participations	233 080,00 €
Excédent fonctionnement reporté 2014	66 252,00 €
TOTAL	759 168,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



- Charges de gestion courante
- Frais de personnel
- Participations (écoles, syndicats intercomm.), subventions
- Virement à la section d'investissement (autofinancement-remboursement emprunts)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- Produits divers
- Participation des parents à l'ALSH
- Loyers
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Excédent fonctionnement reporté 2014

La section d'investissement quant à elle s'équilibre à 1 019 187 € 98.

Sont inscrites au budget les opérations suivantes :

- Le changement des menuiseries extérieures et la réfection de l'enduit des logements locatifs de Quidic. 41 390 € (travaux prévus en 2014, mais non achevés)
- La construction d'un sas d'entrée au Centre de Loisirs de Ty Avel Vor. 11 600 €
- L'acquisition du terrain CORRE au nord de l'église. 43 000 €
- La rénovation de la salle polyvalente. 716 000 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

- Taxe d'habitation : 11.85 %
- Taxe Foncière sur la propriété bâtie : 11.15 %
- Taxe Foncière sur la propriété non bâtie : 30.35 %



PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE DE TREFLEZ

La commune participera aux frais de fonctionnement de l'école Notre Dame du Sacré Coeur de Tréfléz (72 élèves) à concurrence de 740 € par élève, soit une participation globale de 53 280 €.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES EXTERIEURES DU 1^{ER} DEGRE

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de participer aux frais de fonctionnement de l'école publique maternelle et primaire de Lesneven (1 élève), et de l'école DIWAN de Lesneven (2 élèves), de l'école privée Argoat/Sacré Cœur de Lesneven (2 élèves) à concurrence de 606 € par élève, de l'école Notre Dame de La Sagesse de PLOUIDER (4 élèves) à concurrence de 450 € par élève.

INDEMNITE DE CONSEIL ET DE GESTION DU PERCEPTEUR

A l'unanimité, le conseil municipal accorde à M. Serge TANGUY, Trésorier au Centre des Finances Publiques de SAINT POL DE LEON, dont la commune dépend depuis le 1^{er} janvier, l'indemnité de conseil et de gestion conformément à la réglementation en vigueur.

PRIX DE JOURNEE A L'ALSH

Le conseil municipal fixe à 15 € le prix de journée à l'A.L.S.H. (ou 5 € la ½ journée + le repas éventuellement) pour les enfants extérieurs à la commune, lorsqu'aucune convention de partenariat n'a été signée avec ces communes.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

A l'unanimité, l'enveloppe prévue au budget pour les subventions sollicitées auprès de la commune, est distribuée de la manière suivante :

TAIKU KERLOUAN SELF DEFENSE	50 €
ASSOCIATION AVENTURE PLOUNEVENTER	20 €
LES BLUES SNOOKERS TREFLEZ	323 €
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ENSEMBLE (Quinzaine culturelle)	252 €
PATIN CLUB LE FOLGOET	60 €
AMICALE CYCLISTE GOULVEN PLOUIDER TREFLEZ	250 €
COMITE DE JUMELAGE TREFLEZ/LACROIX BARREZ	500 €
SOCIETE DE CHASSE DE TREFLEZ	200 €
ETOILE SPORTIVE DE TREFLEZ	800 €
SECOURS CATHOLIQUE	200 €
DOJO PLOUESCATAIS	100 €
ECOLE ARTISTIQUE DE PLOUESCAT	200 €
ASSOCIATION AR PINTIG	300 €
INSTITUT RURAL LESNEVEN	20 €
BASKET BBCK	350 €
PLOUIDER SPORT NATURE	180 €
FOOT JEUNES PLOUNEVEZ LOCHRIST LANHOUARNEAU	200 €
1,2,3 BOUTCHOUS	200 €
MEMORIA MEDIEVAL HERAM	300 €
LA NUIT DES ETOILES	1500 €
LA CROIX ROUGE	100 €
LA TREFLEZIENNE (club de Pétanque)	350 €

DYNAMITE SPORT (Zumba à TréfleZ)	350 €
LA TRANSLEONARDE	150 €
MAISON FAMILIALE DE PLABENNEC	40 €
GYM KERNILIS	20 €
ALLIANCE JUDO DE LA BAIE	20 €

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX TAP (TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES) DE LESNEVEN

La réforme des rythmes scolaires a conduit les écoles du 1^{er} degré de Lesneven à mettre en place des temps d'activités périscolaires. La commune de Lesneven a décidé de financer les frais liés à ces activités uniquement pour les élèves originaires de Lesneven. La participation des communes extérieures, dont TréfleZ, est donc sollicitée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 4 POUR, 7 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, décide de ne pas participer à ces TAP.

DEMANDE DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT « PROJET DE MIXITE » A L'ACCUEIL LOISIRS DE PLOUESCAT

La commune de PLOUESCAT s'est engagée dans un « projet mixité ». Ce projet permet l'accueil adapté d'enfants porteurs de handicap parmi et avec les autres enfants fréquentant l'accueil de loisirs de Kernic Ty. Cet accueil génère des surcoûts (plus de personnel, des formations spécifiques du personnel, du matériel adapté). Les enfants originaires de communes extérieures peuvent y être inscrits, au cas par cas. La commune de PLOUESCAT sollicite donc ces communes pour participer au fonctionnement du Centre.

Le conseil municipal accepte d'y participer à concurrence de 1 € par habitant.